



L'Évangile est annoncé aux pauvres

Préface de Mgr Livio Melina,
président de l'Institut pontifical Jean-Paul II
pour les études sur le mariage et la famille

« L'Évangile est annoncé aux pauvres » (Lc 4,18). Au cours de son enseignement inaugural à la synagogue de Nazareth, Jésus indique cette annonce comme un des signes de la présence du Règne de Dieu.

En de nombreuses occasions et, en particulier, dans l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, le pape François invite l'ensemble de l'Église à annoncer la Bonne Nouvelle à tout le monde, mais surtout aux plus pauvres. Leur accueil joyeux du message est encore aujourd'hui le signe de l'authentique évangélisation.

Ce livre nous offre une série de témoignages saisissants provenant de différentes parties du monde, notamment de celles que l'on peut appeler les périphéries de pauvreté, qui représentent réellement des ressources d'une humanité précieuses pour le monde. En effet, le message de l'encyclique *Humanae vitae*, que Paul VI a offert à l'Église au moment fatidique de 1968, a été contesté, voire refusé, par les différents milieux de la chrétienté occidentale dans les pays du bien-être. Le message a été accueilli avec simplicité et enthousiasme par les plus pauvres.

Le cœur de l'enseignement d'*Humanae vitae*, comme on l'a montré de façon autorisée, doit être recherché au paragraphe 12, où est affirmé « le lien indissoluble (*indissolubilis nexus*) que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation¹ ». Comme il ressort de cette formulation, mais aussi du contexte du paragraphe, le fondement doctrinal de la norme éthique est saisi au niveau de la valeur personnaliste de l'acte conjugal et non du respect de la simple physiologie. En effet, il concerne ce sens de « mutuel et véritable amour » et son « ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité ». Ce sens a été inscrit dans l'être même de l'homme et de la femme par le Créateur. Ce principe a un caractère si « profondément raisonnable et humain » que le pape Paul VI est confiant dans le fait que les hommes de notre temps sont particulièrement en mesure de le comprendre.

L'encyclique montinienne se veut donc une revendication de la dignité personnaliste de la sexualité conjugale et de la procréation humaine, qui ne peuvent garder leur entière signification d'amour qu'en respectant la connexion intime entre l'union des corps dans la chair et l'ouverture à la transmission de la vie. En effet, quand elle est intentionnellement séparée de la procréation, la sexualité humaine perd aussi sa signification de don intégral de soi et d'accueil total de l'autre personne. La contraception inocule dans l'acte corporel de la donation réciproque entre homme et femme le venin d'un mensonge, qui le falsifie intimement, en en faisant un don de soi sans don total de soi, un accueil sans accueil véritable. On peut dire avec vérité qu'un acte contraceptif n'est plus un acte conjugal : dans sa structure intentionnelle objective, il ne diffère pas de formes d'activité sexuelle destinées à atteindre seulement une satisfaction hédoniste individuelle et incapable de construire une vraie communion personnelle.

D'autre part, une procréation qui ne dérive pas d'un acte sexuel conjugal prend l'aspect d'une activité technico-productive, régulée par la logique de l'efficacité des moyens par rapport aux résultats voulus. La dignité personnelle de l'enfant n'est donc plus respectée. Ce dernier n'est plus accueilli comme un don venant d'un don, mais il est plutôt programmé et produit comme un objet. Sur lui, on peut toujours exercer le pouvoir d'une vérification de sa correspondance par rapport au projet initial. On peut donc affirmer que la doctrine d'*Humanae vitae* est une défense de la sexualité comme expression vraie de l'amour sponsal et personnel, ainsi que la défense de la dimension personnaliste de la procréation humaine.

Ici réside la différence éthique et anthropologique du recours à l'abstinence périodique pour réguler la natalité à l'aide des méthodes naturelles. L'objet du jugement moral n'est pas les « méthodes naturelles », mais ces choix d'abstinence (et ces actes d'exercice) de la sexualité, effectués quand il existe de sérieux motifs évalués avec un discernement responsable par les époux pour éviter une nouvelle grossesse. L'abstinence des rapports sexuels pendant la période féconde de la femme est une conduite qui ne nie pas la dynamique unitive de la relation conjugale : elle aussi exprime la sponsalité, mais dans la forme permise par la responsabilité procréative. C'est un acte d'actuation personnelle et corporelle de l'amour, bien que ne passant pas par l'union physique (conjugale). D'autres possibilités d'expression de l'union peuvent et doivent être trouvées par les époux. D'autre part, l'exercice de la sexualité pendant les périodes infertiles de la femme ne nie pas la signification procréative des actes sexuels conjugaux. Ils sont respectés dans leur dignité et dans leur ouverture intentionnelle, même s'ils ne possèdent pas une fonction biologique procréatrice. L'abstinence comme l'exercice de la sexualité relèvent donc d'actes pleinement conformes à la vertu de chasteté conjugale et expriment l'amour sponsal.

Il est intéressant de noter que l'enseignement d'*Humanae vitae* se place précisément à l'aube de ce vaste et complexe phénomène culturel qui se développe sous le nom de « révolution sexuelle » et qui a conduit au climat actuel d'érotisme diffus. La révolution sexuelle² est la tentative programmatique de séparer l'exercice de la sexualité de l'institution du mariage et de la perspective de la paternité et de la maternité. La diffusion massive de la contraception rend possible la revendication d'une sexualité libre de liens institutionnels ou même seulement stables. Séparé des liens naturels et traditionnels, à l'intérieur desquels il trouvait son contexte de signification, l'exercice de la sexualité finit par avoir comme unique point de repère et critère de vérification la « libido », l'assouvissement du désir de chacun.

Ainsi, comme ultime résultat de cette dérive, la sexualité est aussi séparée de la différence sexuelle entre l'homme et la femme. Quand le « genre » est entendu comme une construction culturelle et donc aussi comme l'objet d'un choix individuel, le sexe naturel ne doit pas être un lien et une référence. La

sexualité « ductile », libre de tout lien avec la procréation, devient individualiste : dans la société démocratique se vérifie un élan vers une époque de transformation de l'intimité³.

Loin de produire une authentique libération, la révolution sexuelle semble avoir provoqué plutôt une obsession sexuelle de masse. Il s'agit d'une proposition culturelle qui réduit la sexualité à la génitalité et qui la considère donc comme un simple objet de consommation, dont la jouissance de la part de l'individu est en soi normale et bonne. C'est donc une tentative de sécularisation radicale de la sexualité qui, dépouillée de tout contenu de mystère et de transcendance, perd son aspiration la plus intime – construire une communion de personnes – et devient simplement une occasion de plaisir⁴. Mais la recherche du plaisir comme fin en soi prive la sexualité de la promesse la plus secrète qui l'anime et qui la rend si fascinante.

Le caractère prophétique d'*Humanae vitae* consiste précisément à avoir saisi le point crucial d'un phénomène de transformation des mœurs sociales de portée historique. Allant à contre-courant de la mentalité dominante, l'encyclique de Paul VI a affirmé le principe d'une sexualité qui est vraiment l'expression de l'amour, comme don personnel, intégral, ouvert à la vie et capable de construire une communion authentique. Comme je chercherai à le montrer maintenant, le Magistère successif de l'Église, avec Jean-Paul II et Benoît XVI, a développé les potentialités de cette prophétie, en les appuyant sur une théologie de l'amour toujours plus riche et articulée.

Ce livre, pour lequel les époux Isabelle et René Ecochard, médecins et apôtres des méthodes de régulation naturelle de la fertilité, ont recueilli de merveilleux témoignages de couples du monde, montre que l'enseignement de l'Église qui va à contre-courant ou qui s'oppose à la mentalité hédoniste est réellement une bonne nouvelle.

Il existe un Évangile de l'amour et de la vie, qui, lorsqu'il rejoint l'intimité conjugale, se révèle source de joie et d'élévation de la vie conjugale.

Le don précieux de ce florilège de témoignages de vie réside en ceci : accepter de relire avec les yeux remplis de stupeur le fruit de la fidélité au Magistère. En cela, nous pouvons comprendre ces mots de Paul VI : « Seul ce qui est vrai peut finalement être pastoral. »

1 PAUL VI, Encyclique *Humanae vitae*, 12. Parmi les nombreux commentaires théologiques qui l'affirment, particulièrement autorisé, en tant que provenant du conseiller théologique personnel de Paul VI, qui eut un rôle important dans la préparation du document, est celui de C. Colombo, *L'insegnamento fondamentale di Humanae vitae*, Milan, 1989, 411-412.

2 Le point de repère théologique est l'œuvre de W. REICH, *La rivoluzione sessuale*, Feltrinelli, Milan, 1963 (orig. allemande : 1936); pour une description du phénomène, cf. F. GIARDINI, *La rivoluzione sessuale*, Edizioni Paoline, Rome, 1974.

3 Cf. A. GIDDENS, *La trasformazione dell'intimità. Sessualità, amore ed erotismo nelle società moderne*, Il Mulino, Bologna, 2005 (orig. anglaise : 1992).

4 Cf. J. NORIEGA, *Il destino dell'eros. Prospettive di morale sessuale*, EDB, Bologne, 2006.